8e année — Ottawa, Vendredi, 12 Novembre 1886 — No. 251

ABONNEMENT

Par année $3.00
Pour six mois 1.50
Pour quatre mois 1.50
Edition Hebdomadaire $1.00

Administration et Rédaction,
524, Rue Sussex.

LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

ANNONCES

Première insertion, par ligne $0.10
Tous les jours 0.05
Trois fois par semaine 0.06
Une fois la semaine 0.08
Avis de Naissance, Mariage ou Décès .50

La Société de Publicité,
Propriétaire.

LE CANADA

Ottawa. 12 Nov. 1886

LES GRIEFS DES METIS

Dans un article précédent, nous disions que les délais du gouvernement à régler les réclamations des Métis étaient justifiables, puisque lorsqu'il s'est agi pour la commission d'accorder aux signataires des différentes pétitions leurs titres et patentes, il s'en est trouvé un grand nombre d'entre eux qui avaient déjà obtenu leurs scripts au Manitoba ou qui n'ont pu établir leurs droits devant la commission d'une manière satisfaisante. Nous venons aujourd'hui donner la preuve de notre prétention en citant les chiffres mêmes à cet effet que nous trouvons dans les documents parlementaires sur le Nord-Ouest demandés et produits à la session de 1886.

Ces documents contiennent toutes les requêtes des Métis au lieutenant-gouverneur des Territoires et au gouvernement fédéral depuis le 5 mai 1873 au 19 janvier 1884 Huit de ces requêtes ont été envoyées sous l'administration Mackenzie-Blake-Laurier.

Toutes ces requêtes réunies portent les noms de HUIT CENT CINQUANTE QUATRE PERSONNES.

Elles ont été envoyées par les divers groupes de métis éparpillés çà et là, dans les vastes territoires du Nord-Ouest.

Ainsi il y en a de signées par les métis de Qu'Appelle, de la Montagne de Cyprès, de la Traverse des Pieds Noirs, du village Manitoba et par ceux d'Edmonton.

Or, tous ces établissements de Métis se trouvent à la distance d'au moins cinq cents milles du district que Riel a entraîné dans la rébellion, savoir : Batoche, St Laurent, St Louis de Langevin et Lac aux Canards.

Les métis de Qu'Appelle comme ceux d'Edmonton ont refusé de se joindre au mouvement de Riel.

Ces requêtes contiennent à elles seules six cent treize noms et celles venant de Batoche, du Lac aux Canards, de St Laurent de St Louis de Langevin et de Prince Albert sont signées par 241 personnes.

Sur ces 241 Métis, 99 avaient reçu depuis plusieurs années leurs terres et leurs scripts dans le Manitoba ; 40 les prirent devant la Commission des métis, en 1885, et 102 n'ont pu établir leurs titres.

Ainsi puisque 40 métis seulement sur les 241 signataires des environs de Batoche, Lac aux Canards, St Laurent et St Louis de Langevin avaient des droits réels à leurs titres, le gouvernement était justifiable de ne pas accorder les yeux fermés les demandes qui lui étaient faites, et Riel avait tort de porter les Métis et les Sauvages à la révolte pour des griefs qui pouvaient être réglées si tranquillement devant une commission, et qui de fait l'ont été à la satisfaction des requerants.

Lorsqu'on voit maintenant toute une fraction importante du parti libéral, ayant à sa tête, MM. Mackenzie, Cartwright, Davies, ne pas vouloir condamner le gouvernement pour l'exécution même de Riel, mais seulement pour ce que ces libéraux *pendards* (car ils approuvent la pendaison de Riel) appellent la mauvaise administration des affaires des Métis, laquelle qui a été cause, suivant eux, de la rébellion, on voit sur quelle base fragile reposent les attaques que le gouvernement aura à repousser de la part de ses adversaires pendant la prochaine lutte.

NOTES POLITIQUES

L'élection de M. Larochelle, député de Dorchester, est contestée. Le dépôt requis par la loi a été fait, hier.

La nouvelle province formée dans les territoires du Nord Ouest aura 25 représentants dans la législature locale.

L'Assiniboia	13
La Saskatchewan	4
L'Alberta	8
	25

La Puissance du Canada se composera donc à l'avenir de 8 provinces au lieu de 7.

M. S. Stephen conteste l'élection de M. Hall, à Montréal-ouest.

En se faisant nationaux quelques uns croyaient que les libéraux renieraient leurs accointances maçonniques, mais la *Patrie* se charge de les désillusionner dans son numéro de 6 novembre lorsqu'elle annonce que les conférences d'hiver du club national vont être reprises et que pour l'ouverture elle va avoir M. Spuller, ancien ministre français. Or, M. Spuller est le meilleur ami des Francs-Maçons, comme le prouvent un discours qu'il a prononcé dans une loge maçonnique et ses actes en général. La *Vérité* commentant cette décision du club national de faire donner une conférence par M. Spuller, dit : "Comme on le voit, M. Beaugrand et sa *Patrie* nagent toujours dans les mêmes eaux—eaux boueuses et infectes.

L'*Electeur* ne se lasse pas de lancer des canards tout aussi contradictoires et dépourvus de vraisemblance les uns que les autres. L'autre jour il annonçait que le lieutenant-gouverneur, M. Masson allait renvoyer ses ministres, aujourd'hui il dit qu'il a décidé de les garder et leur a donné carte blanche. Des affirmations de ce genre sont bonnes pour les badauds. Les électeurs intelligents savent bien que le lieutenant-gouverneur ou les ministres ne prennent pas l'*Electeur* comme confident.

M. Charles Langelier a obtenu de Son Honneur le juge Casault un ordre du greffier en Chancellerie pour l'inspection des bulletins dans l'élection de Bellechasse. L'inspection a lieu aujourd'hui.

NOTES COMMERCIALES

La récolte des pommes dans la province d'Ontario a été cette année audessous de la moyenne ; les dernières nouvelles annoncent aussi une pauvre récolte de pommes en Angleterre, pas contre elle a été abondante dans les provinces maritimes qui profiteront de la rareté de cet article sur les marchés voisins pour écouler leur surplus.

Une mine de mica vient d'être découverte dans le comté de Peterboro, Ont. On en a extrait deux tonnes. Un morceau de ce minerai a été envoyé à New York pour y être examiné. Des maisons d'Allemagne prennent actuellement des informations sur les micas du Canada en vue de les utiliser dans leurs poêles et leurs fournaises qu'ils fabriquent aujourd'hui d'après les patrons américains.

Votre jeune commis, âgé de 18 ans, gagnant $4 par semaine, va presque tous les dimanches après-midi, jouer au billard depuis deux heures jusqu'à six ; il fume trois ou quatre cigares, paie cinq ou six traites : à part cela il a à payer au moins $3 par semaine pour sa pension, plus 50 cts pour son lavage ; en outre, il est très bien chaussé, et très élégamment habillé ; une fois par semaine, on le rencontre en buggy, le soir, avec une demoiselle, disons de bonne famille ; comment ce jeune homme, dont le père demeure hors de la ville et ne peut l'assister, parvient-il à équilibrer le budget de ses dépenses—Pensez-vous à cela quelque fois ?

TELEGRAPHIE

Nouveau chemin de fer

Québec, 11—Les travaux du chemin de fer du Cap Rouge sont commencés pour être continués jusqu'à ce que l'entreprise soit un fait accompli. Cette voie ferrée développera considérablement le commerce du Cap Rouge.

Mort d'un pilote

On annonce la mort de M. Guenard, pilote, survenu à bord de la goëlette des pilotes, au Bic, hier. M. Guénard était un des anciens pilotes et était fort estimé de ses confrères.

Le meurtre de la Beauce

Québec, 11—Il paraît que les premiers reuseignements qui ont été transmis à la presse au sujet du drame de la Beauce, étaient en partie erronés. Voici au contraire comment les choses se seraient passées : Deux personnes de la concession Harbottle, de St George, Beauce, MM. George et Wm Winkle, s'amusaient à jouer avec un fusil chargé, lorsque le coup partit et alla frapper dans l'abdomen une jeune fille de 13 ans, fille de John Winkle. La blessé n'a survécu que 30 heures à son horrible blessure. Le coroner assisté des Drs Vander, Heyden et Gravel a tenu une enquête et un verdict a été rendu suivant les faits.

Indemnité

Québec, 11 — L'honorable juge Andrews a accordé une indemnité de $500 au père de Louis Napoléon Asselin pour la mort de son fils causée par un accident au bassin Louise le 1er septembre dernier.

Petites Notes

—Les cultivateurs s'accordent à dire que les chemins de la campagne sont dans un très mauvais état.

—Sur la rue Maria, non-seulement la rue mais les trottoirs sont entièrement recouverts de boue et de neige. Les résidents de l'endroit devraient s'efforcer de garder leur rue en un meilleur état.

—Un cheval a pris l'épouvante sur le marché By, hier matin, il a pu être arêté sur la rue King, avant d'avoir causé de dommages.

—La lune a pris son plein hier à 2.07 après midi. Le changement de lune au milieu du jour est un signe certain d'une période de beau temps.

—Dans le canal, la hauteur de l'eau pour les trois derniers jours a été de 8 pieds 11 pouces au dessous de la plus basse étape.

—Les débris du vieux Pont Dufferin sont enlevés lentement mais finiront par disparaître complètement.

—Le vapeur "Olive" est en retard considérablement pour son dernier voyage.

—Les vaches laitières étaient en grande demande sur le marché hier, mais il n'en était offert en vente que très peu. Seize têtes de bétail seulement ont été disposés à raison de $16 par tête.

—Le train de Winnipeg allant vers l'ouest hier a dû prendre un renfort de quatre chars extra à la gare d'Ottawa, par suite du grand nombre d'émigrants.

—Les examens du service civil se continuent aujourd'hui. Le nombre des candidats pour les grades supérieurs est de 77.

—Son Excellence le Gouverneur Général a passé deux heures à son bureau hier après-midi. C'était la première visite depuis le retour de Son Excellence d'Europe.

—M. Jones Johnston, rédacteur du *Citizen* est sorti hier pour la première fois depuis le récent accident dont il a été victime à Montréal. Nous sommes heureux du rétablissement de notre estimable confrère.

—On a commencé à recouvrir en pierres cassées une partie de la rue Rideau près du Pont des Sapeurs.

—Il est tombé quelques flocons de neige hier et ce matin.

—Le rouleau à vapeur est en opération active toutes les nuits sur la rue Sussex. Durant le jour cette massive machine stationne sur la rue York.

—Les constables continuent à faire la chasse aux propriétaires de chiens qui n'ont pas encore le collier légal.

—Durant la représentation au Théâtre Lycée, hier soir, l'un des spectateurs de la galerie a laissé tomber une montre à double couvercle en argent dans le parterre. Ce petit incident a bien amusé les assistants

—Une assemblée des membres du club de la glissoire Taché doit avoir lieu à 7.30 heures, ce soir au Russell pour l'élection des officiers.

—Un froid très vif durant la nuit, a beaucoup contribué à rendre les chemins confortables.

—MM. Slattery et frère ont acheté de M Max. Rothchild, de Kazubazua, P. Q., 300 moutons à $2.75 par tête et 25 têtes de bétail à $27.

—Un fermier de Manotic disait hier qu'il se fait un débit plus considérable de boisson dans le comté de Carleton maintenant que dans aucune période avant l'introduction de la loi Scott.

—La Cour de Comté tiendra ses séances sous le présidence du juge Lyons, le 6 décembre prochain. 48 petits jurés et 24 grands jurés ont été notifiés.

—Tous les jours un nombre assez grand de barges partent avec leur chargement ; 20 barges sont parties pour Québec hier.

—Le vapeur "Sir John" a pris ses quartiers d'hiver.

—Plusieurs bouchers d'Ottawa sont partis hier pour assister à la foire de Clayton, comté de Lanark.

Que peut faire le vrai mérite ?

Les mérites sans précédents du *Sirop Allemand de Boschee* durant ces dernières années ont étonné le monde entier. C'est sans nul doute le plus sûr et le meilleur remède encore découvert pour guérir radicalement la Toux, les Rhumes, et les affections des poumons les plus sérieuses. Il agit d'après un principe tout différent des autres préparations prescrites par les médecins et n'enlève pas le Rhume seulement tout en laissant la maladie dans le système ; au contraire, ce remède enlève la cause du mal, guérit les parties affectées et laisse le corps entier dans une condition de santé parfaite.

Une bouteille gardée dans la maison pour usage lorsque vient la maladie exemptera beaucoup de frais de médecins et préservera d'une longue maladie. Un essai convaincra de ces faits. Il est vendu par tous les droguistes et marchands généraux du monde entier. Prix, 75 centins la grande bouteille.

Ottawa 25 Oct. 1885—1an.

Effet de l'exemple—Autrefois il n'y avait que les femmes qui se servaient d'eau de toilette, mais aujourd'hui, sans reproche, il y a jusqu'aux hommes qui veulent avoir leur fiole de "Lotion Persienne" à la moindre apparition de boutons et dès que le soleil leur a un peu bruni la peau.

AVIS AUX MÈRES—Le Sirop Calmant de Madame Winslow devrait toujours être employé lorsque les enfants font leurs dents. Il soulage tout de suite le petit être souffrant ; il produit un sommeil naturel, tranquille, en enlevant les douleurs de l'enfant, et le petit chérubin s'éveille aussi frais qu'un bouton de rose. Ce sirop est agréable au goût. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, chasse toute souffrance, éloigne les vents, régularise les intestins, et est le meilleur remède connu pour la diarrhée provenant soit de ce que l'enfant fait ses dents, soit d'autre cause. Vingt-cinq cents la bouteille. Assurez-vous et demandez le "*Sirop Calmant de Madame Winslow*," et n'en prenez pas d'autre sorte.

Toutes les personnes nerveuses ne devraient pas manquer d'Eau St-Léon, le meilleur remède.
J. B. C. DUNN, seul agent.

Gare les Amorces

Parce que des pieges en sont tout pres

Les finauds du commerce, comptant sur la bêtise d'une notable portion du public, annoncent qu'ils vendent telle chose pour telle somme, qui est au-dessous du prix courant généralement connu. Leur calcul est de mettre sous l'impression qu'ils vendent à meilleur marché que leurs confrères et qu'il est avantageux d'acheter chez eux. En effet, les personnes crédules, animées d'une confiance mal-placée, patronnent ces magasins, où elles paient des prix exhorbitants pour les effets dont elles ne savent juger la qualité et la valeur. Ces commerçants n'ont pas de prix fixes. Leurs demandes varient suivant le plus ou moins d'inexpérience, ou même de bonne foi, des acheteurs. La preuve : c'est qu'ils finissent le plus souvent par accepter une somme bien moindre que celle qu'ils ont d'abord déclaré être ce qu'il y a de plus raisonnable. D'ailleurs, n'est-il pas fort désagréable d'être obligé, sous peine de payer trop, de discuter et *implorer*, en un mot de soutenir un combat de paroles avec un commis, à qui l'habitude de la chose donne sur vous un avantage considérable ? Vous ne savez quand arrêter votre marchandement : d'un côté craignant ne pas avoir amené le vendeur à son plus bas prix ; et de l'autre côté redoutant l'inutilité de nouveaux débats, Une personne sage achètera quelquefois l'article particulier dont le bas prix est annoncé, mais nul autre, sachant que la réduction sur l'un n'est qu'un attrappe-nigaud pour faciliter une augmentation illégitime sur les autres.

Au magasin tenu par le soussigné, il n'y a

QU'UN SEUL PRIX

pour le comptant et qu'un seul prix pour le credit, marqués en chiffres ordinaires. Pas de marque secrète.

Les marchandises y sont vendues à aussi bas prix que le permettent leur achat en gros au comptant, une administration économique de l'établissement et une grande modération dans la recherche du profit. L'encouragement accordé jusqu'aujourd'hui à cette maison, par le public, est la démonstration de ce qui précède.

MEUBLES. POELES

Plume, Matelas, Lits à Ressorts, Vaisselle, Verrerie, Ferblanterie, Batterie de Cuisine, Coutellerie, etc.

E. D. D'Orsonnens,
GERANT
Vis-a-vis le Gros Orme
Rue Principale, Hull

B. G.

MESDAMES,

N'oubliez pas la Grande Vente de

"MANTEAUX"

pour dames, consistant en Gilets courts pour la promenade, Manteaux, Ulsters, etc., etc.

Dans le lot il y en a 750 achetés aux prix d'encan.

Mesdames venez les voir avant d'acheter.

Conditions comptant.
Strictement un seul prix.

BRYSON, GRAHAM et Cie.,
150, 152, 154, rue Sparks.
& Cie.

IL TIENT LA TETE

Le fameux Bruleur 'Argand'

Pouvoir d'éclairage sans précédent. Lumière égale à aucune lampe électrique. Fini en cuivre poli ou or bronzé. Prend la cheminé ordinaire. Absolument sur, s'adapte à toutes les lampes. Très avantageux surtout pour les magasins, les églises et les grandes salles. Fait très élégamment et de façon à ce que la mèche puisse être remontée, coupée et éteinte avec grande facilité. En conséquence de la combustion parfaite qu'il produit, toute odeur d'huile, si commune avec les autres bruleurs, est enlevée.

Son vaste appareil de distribution de l'air empêche la lampe d'être surchauffée, et toute huile épaisse ou légère peut-être indifféremment employée.

Seul agent pour Ottawa et le district.

EDWIN PLANT
Marchand de Vaisselle, Lampes, etc.,
114 rue Rideau
Ottawa, 4 nov. 1885—

AVIS AU PUBLIC

Si vous voulez acheter ou faire vendre un lot de terrain, une maison ou autres dépendances, adressez-vous à

A. B MacDonald

Encanteur et agent pour propriétés foncières, No. 111 rue Rideau. (Bloc Birkett)

N. B.— Ventes tous les matins, après-midi et soirs.

Maison de Modes Parisienne

MODES
POUR TOUS LES GOUTS.
Conditions : Argent comptant.

Mlle A. McDonald
521 RUE SUSSEX,
Quatrième porte de la rue York.

Marchandises Sèches
Payables à la Semaine.

Walker Bros & Cie
165 RUE SPARKS.

Allez visiter leur STOCK de couvertes, couvre-pieds, tapis, prelart, Etc., Etc.

Les effets sont livrés immédiatement.

Ce magasin n'a rien à faire avec les autres établissements de ce genre à Ottawa.

Ottawa, 14 Oct. 1886—1a.

HOTEL RIENDEAU
TENU SUR LE PLAN
Européen et Américain,
64 Rue St. Gabriel, Montréal.

Cet Hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémisses de la saison, préparées par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.

On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix.

JOS. RIENDEAU,
Propriétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON RECEVRA à ce Bureau, jusqu'à Vendredi le 26ème jour de Novembre, des soumissions cachetées et adressées au soussigné, avec la suscription, "Soumission pour les travaux de la Rivière du Lièvre," pour la construction d'une Ecluse, d'un Barrage et autres travaux qui s'y rapportent, aux Petits Rapides, sur la Rivière du Lièvre, Comté d'Ottawa, Québec, suivant les plans et le devis que l'on pourra voir au Ministère des Travaux Publics, à partir de Vendredi, le 5 Novembre prochain, et ou l'on pourra obtenir des formules de soumission imprimées.

Les personnes qui désirent faire une soumission devront s'enquérir personnellement de la nature des travaux à exécuter et examiner la localité elles-mêmes ; les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et signées par les soumissionnaires mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque "accepté" fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics pour la somme de $2,500. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 30 Oct. 1886.